

DE TOUT UN PEU

L'ALLEMAGNE ET PORTO-RICO. Les journaux de New-York ont publié la semaine dernière une lettre de l'amiral Polo, datée de Valence (Espagne), et dans laquelle l'amiral donnait un démenti formel à tout ce qui a été inséré dans le *New York Freeman's Journal* au sujet de la cession de Porto Rico à la Prusse.

Nous n'avons pas voulu parler de ce démenti très circonstancié et très net sur tous les points, avant de connaître la réponse que ferait M. McMaster. Voici les passages les plus importants de cette réponse adressée au *New York Herald*, et publiée dans son numéro du 15 de ce mois :

"Il me répugnerait beaucoup de penser que l'amiral Polo ait lu une lettre pareille à celle dont la traduction a paru dans le *Herald* de ce matin, et qu'il ait consenti à voir son nom figurer au bas. Je refuserai de le croire jusqu'à ce que j'aie une meilleure garantie que celle de la presse de Madrid qui a donné tant de preuves de son manque de véracité.

"J'apprécie très bien la position embarrassante de l'amiral Polo, s'il veut conserver son grade dans la marine espagnole sous Serrano. Je puis même comprendre qu'il ne désavoue pas la lettre publiée sous son nom, et datée de Valence le 17 septembre. Mais je ne crois pas qu'il l'ait signée de sa main."

M. McMaster raisonne ensuite sur les causes pour lesquelles il suspecte l'authenticité de la lettre attribuée à l'amiral Polo, puis il ajoute :

"En présence de cette lettre du 17 septembre attribué à l'amiral Polo, j'affirme de nouveau clairement et positivement ce que j'ai publié le 18 août, relativement aux dépêches échangées, au printemps dernier, entre la dictature Madrilène et l'amiral Polo.

"La dénégation de ces dépêches est un acte désespéré de la part des Serranistes, mais les positions désespérées exigent des expédients désespérés.

"J'espère que d'ici à la Noël les choses auront tourné de telle façon que je serai à même de faire savoir comment j'ai eu connaissance de ces dépêches. J'ai des motifs d'attendre, avant cette époque, des renseignements dignes de foi qui m'apprendront si l'amiral Polo a été assez inconsidéré pour autoriser la publicité du démenti donné en son nom. Si, contrairement à ma conviction, il a autorisé cette publicité, je ne puis l'attribuer qu'à la perturbation d'esprit dans laquelle il était dans les dernières semaines de son séjour à Washington.

"Je sais, Monsieur le Rédacteur, que la dictature de Serrano a été excessivement désireuse de découvrir la personne qui m'a révélé l'existence de son marché anti-patriotique avec l'Allemagne.

Comme je l'ai dit dans le temps où j'ai dévoilé l'intrigue, nulle puissance au monde ne saurait me contraindre à nommer celui qui m'a renseigné jusqu'à ce que je puisse le faire sans danger pour lui et sans nuire à la cause de la religion et d'un bon gouvernement en Espagne, laquelle est la cause du Roi Charles VII, que Dieu protège ! J. McMASTER."

Le grand état-major allemand vient de faire paraître le sixième fascicule de l'*Histoire de la guerre franco-allemande*. Il est consacré en entier au récit de la bataille de Gravelotte et on remarquera les éloges que M. de Moltke prodigue à l'attitude de l'armée française dans cette sanglante et mémorable bataille. M. de Moltke constate qu'il a fallu employer trois corps d'armée, comprenant près de 100,000 combattants et armés de 222 canons pour venir à bout de l'héroïque résistance du 6^e corps français, commandé par le maréchal Canrobert. Il est également reconnu que l'infatigable attaque dirigée par l'armée de Steinmetz contre le corps Leboeuf et Frossard, entre quatre et cinq heures du soir, avait amené une véritable catastrophe, de même que l'assaut repoussé de la garde royale contre Saint-Privat. Une division de la garde impériale aurait certainement suffi pour percer alors la ligne prussienne entre le 9^e corps et les Saxons, puisque la garde royale venait de perdre 207 officiers et 7,923 sous-officiers et soldats, plus 420 chevaux.

Les corps réunis de Canrobert et de Ladmirault, dont la force ne dépassait pas 45,000 hommes, ont fait essuyer aux quatre corps qui leur étaient opposés une perte de près de 14,000 hommes, chiffre supérieur à celui des pertes des Allemands pendant les quatre mois du siège de Paris.

M. de Moltke donne, comme chiffre des pertes dans la journée du 18 août : 899 officiers, 19,260 soldats, 1,877 chevaux et 6 médecins. Les officiers, obligés de ramener au feu leurs soldats débordés, comptent 328 tués contre 571 blessés, soit les deux cinquièmes, tandis que la proportion des soldats est de 4,908 tués contre 13,858 blessés et 493 disparus, soit moins d'un tiers.

La situation de combat des Prussiens porte 178,818 fantassins, 24,584 cavaliers et 766 canons, servis par 18,150 artilleurs (les Allemands ont en moyenne 150 hommes par batterie de combat), auxquels il faut ajouter environ 8,000 officiers non portés sur les situations. Total générale : 229,552 combattants, contre environ 100,000 combattants français.

LE SUCRE À BON MARCHÉ.—Ah ! brave épicière, vous maudissez les polissons, qui laissent tomber leur pain, par mégarde, dans un tonneau de mélasse ; que direz-vous du moyen inventé par

la veuve Mouton pour sucrer gratis son café ?

La veuve Mouton est portière ; sa loge est adossée à l'arrière-boutique d'un épicier et n'en est séparée, dans un endroit, que par une cloison en planches, derrière laquelle se trouve un rayon où sont alignés des pains de sucre. Or, entre deux planches mal jointes, elle envoyait sur les pains de sucre de l'eau avec cet instrument vulgaire qui épouvantait si fort M. de Pourceaugnac ; puis elle plaçait un morceau de gouttière arrivant en pente douce sur un baquet ; voilà comment la brave portière se fabriquait de l'eau sucrée, qu'elle n'avait plus qu'à faire bouillir et à jeter ensuite dans son filtre sur le café en poudre.

Tel est, du moins, l'usage vraisemblable qu'elle faisait de cette eau, bien qu'à l'audience elle donne une explication de nature, suivant elle, à atténuer le délit.

Seigneur Dieu ! dit-elle, croyez-vous qu'un épicier soit dépourvu de sensibilité, d'égards pour une femme du sexe, pour traîner devant un Tribunal une personne affligée comme je le suis d'une position gênée et de migraines considérables, que je suis des journées entières sans fermer l'œil ; qu'il n'y a que l'eau sucrée et le kirchvaze qui peut être tutélaire à ma santé ; que, des fois, je n'ai pas même la force de tirer mon cordon.

M. LE PRÉSIDENT.—Vous avouez ?

PRÉVENUE.—Ah pardi ! oui ; j'ai consulté quelqueun qui m'a dit que ça me vaudrait l'honneur des indulgences de ces messieurs devant quoi j'ai l'honneur d'être jugée.

M. LE PRÉSIDENT.—Je dois vous faire remarquer qu'il vous était impossible de nier.

LA PRÉVENUE.—Je l'avoue encore sans embûche, qui sera pour moi une circonstance atténuante.

L'ÉPICIER est entendu.—Je m'apercevais, dit-il, que mes pains de sucre penchaient, s'affaissaient ; je n'y comprenais rien ; mais voyant au-dessous des endroits mouillés, je me dis : Est-ce que ce serait l'humidité ? Enfin un jour que j'étais dans l'arrière-boutique, j'entends des craquements du côté des pains de sucre ; je tourne vivement la tête, j'en vois un le long de la cloison qui se casse en deux, ce qui fait perdre l'équilibre aux autres qui se mettent aussi à pencher. Je me dis : Qu'est-ce qu'il y a ?

J'enlève les pains, et qu'est-ce que je vois ? une grande fente communiquant par la cloison avec un petit cabinet situé derrière la loge de la concierge ; je regarde par la fente qui était toute mouillée et le bas rempli de sucre fondu, et je vois un baquet plein d'eau avec une seringue à côté ; je cours tout de suite chez la concierge et je lui dis ce que je venais de voir ; elle a d'abord fait des grands bras, des grands yeux et des grands mots ; mais comme j'étais sûr de mon affaire, je suis entré de force dans le cabinet, j'ai goûté à l'eau du baquet : elle était sucrée ; la portière, alors, s'est décidée à me dire la vérité.

LA PORTIÈRE.—Je demande à dire un mot.

M. LE PRÉSIDENT.—Qu'est-ce que c'est ?

LA PORTIÈRE. (solennellement).—Monsieur, jamais, au grand jamais, tout le monde peut le dire, et j'ai des témoins si vous en voulez, je n'ai été une femme qui est du bord de la démagogie ; je suis connue pour.

M. LE PRÉSIDENT.—Oh ! ceci n'a aucun rapport.

LA PORTIÈRE.—Pour mes opinions qui est pour l'ordre et pour l'illustre maréchal Mac-Mahon.

M. LE PRÉSIDENT.—Personne ne parle de vos opinions.

LA PORTIÈRE.—Sous la Commune, je les ai traités de propres à rien et de soulards.

M. LE PRÉSIDENT.—Taisez-vous ! en voilà assez.

LA PORTIÈRE.—Qu'il n'était que temps de la rentrée des troupes, sans ça j'étais.

M. LE PRÉSIDENT.—La cause est entendue.

LA PORTIÈRE.—Fusillée, et je peux dire que sans mes migraines et ma position gênée.

La prévenue est condamnée à deux mois de prison.

LA PORTIÈRE.—Deux mois de prison avec des migraines comme j'en ai !

GUIZOT ET NAPOLEON III.—Le *Moniteur universel* publie une lettre inédite de M. Guizot, écrite en 1860, et qui était adressée à un personnage considérable d'un pays du Nord.

"2 mars 1860.

"Je suis charmé que mes Mémoires vous aient sérieusement intéressés. On imprime le 3^e volume. Vous trouverez, je crois, que j'y parle plus souvent et bien assez de moi. Je n'ai point de fausse modestie, et là où j'ai eu quelque importance, je ne me propose point de la cacher. Mais j'ai trop d'orgueil (pardonnez-moi cette franchise) pour jamais chercher à me grandir au-delà de la vérité. Je n'ai fait dans les premières années de ma vie publique ni plus ni moins que ce que j'ai dit dans les deux premiers volumes que vous avez lus. J'ai tenu plus de place dans les époques suivantes, et d'abord de 1832 à 1836, sujet de mon troisième volume. Je dirai toute la place que j'ai tenue sans m'en rien ôter, comme je n'ai voulu rien ajouter dans l'époque antérieure.

"J'ai la confiance que vous m'approuverez de ma réserve et de ma franchise.

"En fait de figures historiques, vous avez bien raison de trouver singulière celle qui occupe en ce moment notre scène et de dire que, si on ne la comprend pas, on ne peut rien comprendre à ce qui se passe. Jamais homme n'a exercé plus d'influence sur son temps et n'en a

plus fait les événements avec moins de grand personnel, soit d'esprit, soit de caractère. Lui seul répond de tout ; ses contemporains n'ont à répondre que d'une seule chose, de l'empressement ou de l'apathie avec lesquels ils le laissent faire. Ce sera bien assez pour eux dans l'histoire.

"Il commence, du reste, à être fort embarrassé de ce qu'il a fait. Il a soulevé je ne sais combien de questions qu'il ne peut résoudre ; il a fait la guerre, il a fait la paix ; et ses succès, militaires et pacifiques, ne l'ont amené qu'à une situation pleine d'embarras et d'impuissance ; il est obligé de le déclarer lui-même publiquement, et de renoncer à régler l'avenir comme il le voudrait après avoir bouleversé le présent. Je ne sais si cette expérience le dégoûtera de commencer d'autres bouleversements, pour se trouver un jour aussi impuissant à les régler. Je le souhaite plus que je ne l'espère ; il est étrangement imprévoyant et aussi entêté dans ses rêves que prompt à se lasser des travaux et des ennuis de l'exécution.

..... "Signé : Guizot."

On nous fait part d'une découverte qui paraîtrait complètement incroyable si les preuves visibles et tangibles n'étaient là pour nous convaincre. Il s'agit d'un procédé qui a pour objet d'abolir la fragilité du verre. Sans entrer ici dans des détails techniques qui restent, bien entendu, à l'état de mystère, nous dirons qu'une vitre peut être précipitée à terre avec force sans se briser et qu'elle résiste même au choc violent d'une boule de métal. Du reste, on comprendra mieux l'importance de cette singulière invention quand on aura lu les extraits suivants d'une lettre écrite par l'inventeur, M. A. de la Basti, à son agent en Amérique :

"Le nouveau verre résistant à des chocs très violents et supportant sans se casser l'action du feu, de grands horizons s'ouvrent devant la nouvelle industrie.

"Vous avez comme verres plats, les vitres, les glaces, et surtout les couvertures de gares, serres, bâches, chassis, clairevoies, etc., les verres de reverbères, de lanternes, etc. Vous avez ensuite les verres de lampes, les verres de montre, les verres à boire, les tasses, les soucoupes, les assiettes, les plats en verre blanc ou laiteux et même en verre ordinaire ou de couleur, les casseroles, les ustensiles de cuisine, etc., et les mille objets nouveaux que l'industrie inventera, chaque jour.

"Jamais découverte ne s'est présentée dans d'aussi belles conditions. J'ajoute que mon procédé est des plus simples et des moins dispendieux. Je m'engage à former des ouvriers américains, à envoyer tous les plans ou à les laisser relever par un ingénieur, et à donner toutes les facilités pour que l'acquéreur du brevet puisse de suite commencer son exploitation."

L'inventeur de ce nouveau et curieux procédé a pour représentant à New-York M. Aug. Weyer.

Souvenir de souverain en voyage. C'est M. Noriac qui a la parole dans le *Monde Illustré* : Le roi Louis-Philippe, ou plutôt les rares tournées qu'il fit après 1830, ont fourni leur côté comique.

A Dreux, où il était fort aimé, parce qu'il y était connu, la municipalité va au-devant de lui.

Coups de fusil, pompiers, arcs de triomphe, rien ne manque à la fête.

Discours du maire, réponse du monarque, tout marche à souhait.

Puis le roi dépouille sa grandeur, devient bonhomme et s'inquiète des intérêts généraux ; enfin, avec sa grâce naturelle, il séduit tout le monde. Voilà le maire électrisé qui tout à coup s'écrie :

—Ah ! sire, la fête n'est pas complète. Quel malheur que vous n'ayez pas amené votre femme !

—Hélas ! monsieur le maire, je suis aussi désolé que vous, mais il fallait bien que quelqu'un restât pour garder la maison.

Les anniversaires de naissance, mariage ou décès seront publiés dans ce journal à raison d'un écu chaque.

NAINANCE

A Northampton, Mass., le 4 Octobre, la Dame de M. Adolphe Ménard, Président de la Société St. Jean-Baptiste de Northampton, Mass. et agent de l'*Etendard National*, un fils.

Farrain et marraine Mr. Gilbert Desrosiers et sa Dame.

MARIAGE

A Joliette, le 12 Octobre courant, par le Rév. Messire P. Lajoie, curé de cette ville, M. Perrault, éc., Notaire de Montréal, à Delle Marie-Louise Langlois, dernière fille de M. Jos. Langlois, bourgeois.

DECES

A East Douglas, le 29 Septembre, après une longue maladie soufferte avec résignation, M. Octave Laroivère, ancien agent de l'*Etendard National*. Il laisse pour déplorer sa perte une épouse et cinq enfants et un grand nombre d'amis qui conserveront longtemps sa mémoire.

ON DEMANDE

50 Ferblantiers et Couvreurs

ou

No. 280, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

Le plus haut salaire sera payé.

Notre-Dame de Lourdes.

SA CHAPELLE.

Tous ceux qui voient aujourd'hui cette CHAPELLE, quoiqu'encre inachevée, s'accordent déjà à dire que ce sera le plus beau monument religieux en ce pays.

On nous demande s'il sera bientôt terminé. Oui, bientôt, si nous voulons, si nous le voulons tous.

Et comment le vouloir ?

En faisant tous ensemble un petit sacrifice. Quel sera ce petit sacrifice ?

Celui de 25 cents pour l'achat d'un billet de la loterie ci-dessous annoncée.

Qui ne peut faire ce petit sacrifice ? Qui ne peut offrir ce petit don à la Vierge Immaculée, pour le petit Ciel qu'on lui prépare ? Des grâces, des grâces, et des grâces fortes, précieuses, étonnantes, pleuvent particulièrement de nos jours de ses mains maternelles. Ces grâces communiquent abondamment la vie, la santé aux corps et aux âmes. Qui d'entre nous n'en a pas besoin ? On ne peut douter que cette divine Vierge n'en donne particulièrement quelque chose à tous ceux qui feront quelque sacrifice pour sa CHAPELLE.

Parmi les trois choses en effet qu'Elle a demandé, à Lourdes, à Bernadette, Elle a demandé une Chapelle. C'est donc l'une des choses qui lui sourit le plus en ce monde. Oui, sur la terre, c'est sa demeure favorite, son Ciel, sa joie, son bonheur. Car c'est là qu'Elle se voit plus honorée, c'est là qu'Elle reconnaît ses vrais enfants qui viennent lui rendre leurs hommages, lui redire leur amour, leur confiance, lui parler cœur à cœur. C'est là plus qu'ailleurs qu'Elle nous aime, qu'Elle nous bénit, qu'Elle écoute nos prières, qu'Elle se montre vraiment Mère.

Encore une fois, c'est donc assurément nous mériter ses bonnes grâces, que de travailler à ériger en son honneur cette Chapelle, qui doit porter surtout un nom qui lui est si cher, le nom qu'Elle s'est donné Elle-même à Lourdes, quand Elle s'est fait connaître à Bernadette en lui disant : *Je suis l'Immaculée Conception*. Nous ne voulons pas nous étendre davantage sur ce sujet. En terminant nous dirons seulement :

HEUREUX CEUX QUI RÉPONDENT A NOTRE APPEL.

N. B.—Tous les dimanches et fêtes d'obligations, nous offrons le Saint Sacrifice de la Messe en l'honneur de NOTRE-DAME DE LOURDES pour tous les bienfaiteurs de cette Chapelle, également pour tous ceux qui favoriseront cette Loterie.

Loterie pour venir en aide à la construction de la Chapelle de Notre-Dame de Lourdes

COMITÉ DE DIRECTION.—C. A. Leblanc, éc., Sheriff ; A. Dubord, éc. ; A. Jodoin fils, éc. ; L. O. Hétu, éc., Secrétaire ; Révd. M. H. R. Lenoir, Ptre, S. S. Trésorier.

OBJETS DE LA LOTERIE

Trois lots (terrains rue Berri) de \$1,200	
chaque	\$3,600
(Ces terrains avoisinent la Chapelle de N.-D. de Lourdes.)	
Un prix en or de	\$500 \$500
Un prix en or de	200 200
Un prix en or de	125 125
Un prix en or de	75 75
Deux prix en or de	50 100
Quatre prix en or de	25 100
Dix prix en or de	10 100
Vingt prix en or de	5 100
Cinquante prix en or de	2 100
Cent prix en or de	1 100
Un objet en or de	25 25
	\$5,125

132,000 BILLETS : 25 CTS. CHAQUE.

N. B.—Les acquéreurs des lots seront à même de les garder ou de recevoir \$1,200 pour chacun de ces lots—S'ils les gardent ou les vendent, personne ne pourra bâtir sur ces terrains sans certaines conditions convenues avec le Rév. M. H. R. Lenoir.

On pourra se procurer des billets, en s'adressant soit à L. O. Hétu, éc., notaire, rue St. Jacques, No. 16, soit au Rév. M. H. R. Lenoir, au Presbytère de l'Eglise St. Jacques, rue Ste. Catherine, No. 473.

Il y a des dépôts de ces billets chez MM. Fabre et Gravel, rue Notre-Dame, No. 219.

Chez MM. Chapleau et Labelle, rue Notre-Dame, No. 174.

Chez M. Perry, coin des rues Craig et St. Laurent.

On donne le dixième à ceux qui achètent 10 billets à la fois. Ainsi pour 10 billets \$2.25, pour 20 \$4.50.

Les personnes qui désireraient nous aider à placer de ces billets sont priées de s'adresser au Rév. M. H. R. Lenoir, Montréal, rue Ste. Catherine, No. 473.

On donne le dixième aux personnes qui nous aident à vendre de ces billets.

Pour des raisons graves le tirage des billets de la loterie n'aura pas lieu dans ce mois-ci, mais le plus tôt possible.